

Créer son atelier oléicole en agriculture biologique

Objectifs

Connaître les facteurs de réussite de l'implantation d'une oliveraie en agriculture biologique, au niveau du choix et de l'aménagement de la parcelle, du choix du matériel végétal, et de la conduite de l'oliveraie lors des premières années improductive

Enjeux

Les porteurs de projets oléiculture Héraultais commencent souvent leur activité en acquérant une ancienne oliveraie, puis en créent une nouvelle. Il nous semble nécessaire d'accompagner ces futurs producteurs tant sur les questions de l'implantation d'une oliveraie que sur la remise en production d'oliviers non exploités depuis plusieurs années.

Contenu

J1 : sur site chez un producteur

- reprise d'une ancienne olivette : taille, amendements
- implantation d'une nouvelle oliveraie : préparation du sol, implantation, choix des variétés
- comment mener des jeunes arbres avant la production
- atelier de transformation
- organisation du travail

J2 : en salle

- type de sol, choix des variétés
- irrigation
- protection phytosanitaire, maintien de la fertilité
- entretien du sol
- transformation
- données économiques, circuit de commercialisation

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)

Date limite d'inscription 14/03/2018

Tarifs

Adhérent 280€

Non adhérent 280€

Non agricole 280€

gratuit pour les agriculteurs éligibles

VIVEA

Plus de renseignements

Céline Mendes

celine.mendes@bio34.com

CIVAM bio 34

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta CS 50023

34875

LATTES

Tel. 04 67 06 23 90

N° d'organisme de formation :

91340782734

Taux de satisfaction : %

repas tiré du sac

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

19 avr 2018

09:00 - 17:00 (7hrs)

coopérative Oléicole, visite d'exploitation

34570 Pignan

22 mars 2018

09:00 - 17:00 (7hrs)

mairie de Usclas d'Hérault

34230 Usclas d'Hérault

Intervenant : Christophe Cinçon, oléiculteur

Formatrice : Céline Mendes, animatrice, Civam Bio 34

Formateur : Marie Singer, technicienne arboriculture,

Civam Bio 66

Financier(s)



Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _____
Prénom _____
Adresse : _____
--
Code postal : _____

Commune _____
--
Courriel _____
Téléphone _____
EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : __

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))